

Porrentruy, le 20 mars 2020

Covid-19 | La BCJ au côté des indépendants et PME

Afin de jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie jurassienne et d'accompagner les indépendants et PME fragilisés par la crise du Covid-19, la BCJ a décidé de supprimer les amortissements de leurs prêts hypothécaires, prêts et avances à terme fixe qui arrivent à échéance durant la période du 31 mars au 30 juin 2020.

Dans un contexte particulièrement difficile, la BCJ a décidé de supprimer les amortissements des crédits aux indépendants et PME qui arrivent à échéance durant la période du 31 mars au 30 juin 2020. Le processus de suppression des amortissements se fera de manière automatique sans demande particulière de la part des indépendants et PME.

Les conseillers entreprises sont à disposition de leurs clients pour les accompagner dans ce contexte de crise.

La suspension des amortissements ne concerne pas les prêts hypothécaires des particuliers, et des sociétés immobilières.

Contact

Margaux Häni Responsable communication & marketing | Tél. : 032 465 13 66 | E-mail : margaux.haeni@bcj.ch

Plus d'informations sur www.bcj.ch

Note à la rédaction : Afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par SIX - Swiss Exchange, ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse.

Ma BCJ *Ma banque*